

❖ AVIS À NOTRE CLIENTÈLE ❖

Nous tenons tout d'abord à vous remercier, tous et chacun, pour votre patience et votre grande compréhension suite à la fermeture temporaire de nos bureaux.

Nous avons le plaisir de vous annoncer que nous rouvrons nos portes LUNDI LE 4 MAI 2020, DÈS 8H00. Nous avons évidemment mis plusieurs mesures de sécurité en place afin de respecter la distanciation de 2 mètres et la désinfection des lieux en tout temps. Voici les principales mesures:

- 1- Les personnes les plus à risques (60 ans et +, personnes handicapées) auront priorité en tout temps et la plage horaire de 8H à 9H sera réservé pour eux du lundi au vendredi;
- 2- Nous **exigerons à tous nos clients et à notre personnel de porter le masque** (disponible à nos bureaux) à l'intérieur de nos bureaux pour la sécurité de tous;
- 3- **Une seule personne par famille** pourra se présenter à nos bureaux;
- 4- Les modes de paiement seront par **cartes de crédit et débit seulement**;
- 5- Veuillez apporter **votre propre stylo** pour la signature des documents;
- 6- **Aucun acte de violence** verbale ou physique ne sera toléré.

Notre salle d'attente accueillera seulement 5 personnes à la fois ce qui augmentera forcément le temps d'attente à nos bureaux pour la saison 2020. **AUCUN RENDEZ-VOUS** ne sera prit pour la période du mois de mai.

De plus, nous continuons de **promouvoir le dépôt de vos documents « sans contact » dans notre chute à documents ou à travers notre site internet.** Pour plus de détails, veuillez visiter notre site internet www.godinlacroix.com et cliquer sur l'onglet « COVID-19: Procédure modifiée à suivre pour impôt 2019 ».

Merci à tous et au plaisir de vous servir,

Toute l'équipe de Godin, Lacroix & Associés

Rappel: Veuillez noter que la date limite de production de vos impôts a été prolongée jusqu'au 1er juin 2020 et les sommes payables au 1er septembre 2020.